



Musique et Lycée
La section S2TMD

Lycée Carnot Dijon

S2TMD Qu'est-ce que ça veut dire ?

Sciences et

Techniques du

Théâtre, de la

Musique et de la

Danse

= **S2TMD**

La section S2TMD

CRR Dijon et LYCEE Carnot

L'entrée dans la série S2TMD de la voie technologique s'effectue au terme de l'année de seconde générale et technologique

Accessible en **cycle terminal (1^{ère} et Terminale)**, cette série accueille des élèves qui développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse.

Elle leur permet de combiner « une formation à l'art et une éducation par l'art » grâce au apports pédagogiques des deux établissements partenaires

Les deux établissements CRR et Lycée sont partenaires pour accompagner cette section

En Première :
11h de pratique artistique en partenariat avec le conservatoire

En Terminale :
14h de pratique artistique en partenariat avec le conservatoire

Conditions d'admission

L'entrée dans la série S2TMD de la voie technologique s'effectue au terme de l'année de seconde générale et technologique dont les enseignements communs ou optionnels sont proposés à tous les élèves.



L'admission est conditionnée au suivi d'une pratique artistique dans un conservatoire partenaire.

Ici Le CRR de Dijon

Comment accéder à la section S2TMD ?

En seconde générale et technologique :

L'option

“Culture et pratique artistiques”

est ouverte à tous les élèves.

C'est ce que l'on appelait l'option facultative

Tout élève de seconde peut y participer, l'inscription au CRR n'est pas obligatoire

Une option spécifique technologique

“Culture et pratique de la musique / danse” de 6h est proposée par les lycées qui accueillent la série S2TMD pour le cycle terminal. Cette option fait l'objet d'une convention entre le lycée et le conservatoire partenaire.

Elle est réservée aux élèves inscrits au conservatoire.

Ici la 2nde GT10

CYCLE TERMINAL

CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE

Chaque domaine - danse, musique - propose

3 enseignements de spécialité en classe de première

1- Economie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES V) **en classe de première seulement**

2-Culture et sciences musicales

ou

Culture et sciences chorégraphiques

3-Pratique artistique

Culture et sciences musicales (pour les instrumentistes)

Culture et sciences chorégraphiques (pour les danseurs)

Et

Pratique artistique

sont les spécialités poursuivies en classe de terminale

Horaires des cours

En classe de première

28h de cours par semaine, dont 11h minimum de pratique artistique en partenariat avec le conservatoire :

+ 3 enseignements de spécialité

- Economie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) (3h)
- Enseignement de spécialité Culture et sciences de la musique / de la danse

5h30 au Lycée (+ 1h chorale)

- Enseignement de spécialité Pratique de la musique / de la danse / du théâtre

Au CRR pratiques instrumentale ou chorégraphique

Volume horaire selon les cas (entre 4h et 15h)

Enseignements communs à toutes les séries technologiques : Français (2h),

Histoire-géographie (2h),
Enseignement moral et civique (18h annuelles),

Langues vivantes A et B (2+2h),
Mathématiques (2h),

EPS (2h)

En classe de Terminale

Le nombre d'heures consacrées à la pratique artistique est de

14 heures

= 2 enseignements de spécialité :

**Culture et sciences de la musique
/ de la danse**

Au Lycée 6 heures (+ 1h chorale)

**Pratique de la musique / de la
danse**

*Au CRR horaire selon les cas (entre
4h et 13h)*

Enseignements généraux :

Philosophie (2h),

Histoire-géographie (2h),

Enseignement moral et civique
(18 h annuelles),

Langues vivante A et B (2h+2h),

Mathématiques (3h),

EPS (2h)

ETLV (1h)

Le Programme de Culture et Sciences Musicales en 1^{ère} et Terminale

Musique et société

- Le rôle de l'artiste dans la cité.
- La pratique musicale : sphère privée et sphère publique.
- Le musicien et ses publics.
- Quels lieux, quels supports
pour quelles musiques ?
- Le musicien médiateur : penser et créer une forme,
présenter et transmettre la musique.

Classe terminale : Mondialisation, diversité et identités culturelles.

Musique et langages

- L'évolution des langages : entre constantes et ruptures.
- Des processus pour composer, improviser, arranger, transcrire, orchestrer, mixer, etc.
- Des chemins vers l'interprétation personnelle.
- Langages musicaux et notations.
- La musique et le numérique.
- Extension du domaine du timbre.
- Texte, image, mouvement : influences sur les langages musicaux.

Classe terminale : L'hybridation des langages de la musique.

Musique et esthétiques

- La musique, l'espace de la scène, le corps du musicien et son public.
- Singularité artistique et diversité culturelle.
- Singularité artistique au-delà des influences esthétiques.
- Originalité de l'œuvre et contexte culturel.
- Son, langage, œuvre, musique.
- Style, école, pratique, manière.

Classe terminale : Relativité des goûts, des modes et des valeurs.

- Pratiques musicales, environnement culturel et esthétiques dominantes.
- Interpréter aujourd'hui : pour quoi faire ?
- Interprétation / recreation / création : quelles frontières ?

EVALUATION

Epreuve de spécialité : Culture et sciences

Epreuve écrite de 4 heures

4 parties :

Relevé musical

Commentaire d'écoute comparé

Analyse musicale d'un extrait de partition

Histoire de la musique et des arts

Epreuve de spécialité : Pratique

Epreuve orale de 50 mn.

Le jury associe un professeur du CRR et un professeur du Lycée

3 parties :

Interprétation

Création / invention

Pratique collective

et entretien sur les 3 moments précédents

Musiciens : épreuve écrite de Sciences et Culture musicales au Bac

Déroulement

L'épreuve est organisée en quatre parties successives. Les durées indicatives pour chacune d'entre elles peuvent être augmentées ou diminuées de 15 minutes, le sujet précisant alors les durées modulées.

Première partie (d'une durée indicative de **30 minutes**) : **relevé musical**. **3 points**

Un extrait du répertoire enregistré, de huit à seize mesures environ, est présenté par le sujet de façon incomplète. Le candidat en prend connaissance durant 3 minutes (lecture, repérage des parties à compléter) puis cet extrait est diffusé à cinq reprises à 45 secondes d'intervalle. Le candidat doit compléter le texte (notes, rythmes, phrasés, indication des mesures, nuances, accords).

Deuxième partie (d'une durée indicative de **1 heure**) : **commentaire comparé** de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises. **6 points**

Le sujet précise la problématique devant orienter le commentaire, celle-ci étant issue d'une des trois perspectives obligatoirement mobilisées en classe de terminale (mondialisation, diversité et identités culturelles ; hybridation des langages de la musique ; relativité des goûts, des modes et des valeurs). Les œuvres sont identifiées et ne sont pas accompagnées de leurs partitions.

Troisième partie (d'une durée indicative de **1 heure**) : **analyse musicale** d'un extrait de partition diffusé à plusieurs reprises. **4 points**

En réponse à un ensemble de questions présenté par le sujet, le candidat réalise une analyse approfondie d'un extrait de partition dont une interprétation est diffusée à deux reprises : une première fois 5 minutes après le début de cette partie d'épreuve et une seconde fois 20 minutes après la fin de l'écoute précédente.

Quatrième partie (d'une durée indicative de **1 heure 30**) : **histoire de la musique et des arts**. **7 points**

Cette partie d'épreuve porte, sans limitation d'époque ou de pays, sur les grandes lignes de l'histoire des faits et des idées concernant la musique. Le sujet présente un bref texte que le candidat est amené à commenter et discuter en réponse aux questions qui lui sont posées.

Notation

L'épreuve est notée sur **20 points**, répartis en 3 points pour la première partie, 6 points pour la deuxième partie, 4 points pour la troisième partie et 7 points pour la quatrième partie.

Épreuve pratique

L'épreuve est organisée en quatre moments successifs.

Premier temps (d'une durée maximum de 15 minutes) : interprétation comprenant le programme et la présentation. 5 points

Pour les candidats instrumentistes : le candidat présente et interprète un programme comportant :

Une œuvre du répertoire, antérieure à 1950, tirée des programmes instrumentaux en cycle 3 de formation à la pratique amateur au sein des établissements d'enseignement artistique classés ou reconnus par l'État partenaires. Les candidats peuvent présenter un programme d'un niveau plus élevé ;

Une œuvre du langage contemporain, du même niveau de difficulté technique. Pour cette œuvre, les candidats sont autorisés à jouer avec la partition.

Pour les candidats relevant d'un parcours de formation jazz ou musiques actuelles : le candidat présente et interprète un programme de deux œuvres ou standards de son choix, l'un des deux pouvant être une composition personnelle. Le candidat peut réaliser cette interprétation seul (avec un support d'accompagnement enregistré, qui est diffusable sur un système de diffusion audio fourni par l'établissement accueillant les épreuves) ou en groupe de quatre accompagnateurs maximum. Le choix des éditions, supports ou relevés de ces standards est libre. Il est toutefois recommandé de communiquer au jury au début de l'épreuve un exemplaire des supports utilisés.

Suite.....épreuve pratique

-Deuxième temps (d'une durée maximum de 10 minutes) : création/invention. 5 points

Le candidat présente un projet de création/invention musicale qu'il a mené durant l'année scolaire et précise les formes qu'il envisage pour en assurer la médiation auprès d'un public donné. Il présente les choix artistiques et techniques qui ont présidé à son travail, identifie les influences qui l'ont nourri et développe les liens que le travail mené entretient avec au moins l'une des trois perspectives de travail issues des champs de questionnement obligatoirement rencontrés en classe de terminale. Sa présentation s'appuie sur des exemples musicaux, certains chantés ou joués sur un instrument, d'autres proposés au départ d'un enregistrement du travail réalisé.

-Troisième temps (d'une durée maximum de 10 minutes) : pratique collective. 5 points

Le candidat diffuse quelques extraits vidéo représentatifs d'une pratique collective musicale menée durant l'année scolaire (sur un système de diffusion vidéo fourni par l'établissement accueillant les épreuves). Il en présente les caractéristiques, les enjeux artistiques et les difficultés techniques qu'il a fallu surmonter. Il précise le rôle qu'il a joué et la place particulière qu'il occupe dans l'interprétation diffusée. Il précise enfin les apports de ce travail collectif à l'approfondissement de sa pratique musicale individuelle.

-Quatrième temps (d'une durée maximum de 15 minutes) : entretien avec le jury. 5 points

•L'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects des compétences et connaissances du candidat dont témoignent les moments précédents. Que ce soit sur l'interprétation, la création/invention ou la pratique collective, le candidat peut alors préciser ses démarches, faire valoir le regard qu'il porte sur sa pratique et les orientations du travail qu'il souhaite investir à l'avenir. Le jury est également amené à interroger le candidat sur la connaissance de son corps en lien avec la pratique musicale qu'il privilégie.

Notation

L'épreuve est notée sur **20 points**, répartis en 5 points pour chaque temps de l'épreuve.

Le jury associe un professeur relevant d'un établissement d'enseignement artistique partenaire et un professeur de musique ou d'éducation musicale relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Épreuve orale de Contrôle

L'épreuve est constituée de **deux parties**.

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury **son livret personnel** permettant au jury d'identifier, parmi les différentes informations qui y sont consignées, au moins **cinq œuvres particulièrement travaillées durant l'année de terminale**.

Première partie : **commentaire d'un extrait d'œuvre non identifié** proposé par le jury. Diffusé à deux reprises successives, un extrait d'œuvre non identifiée de 1 à 2 minutes est diffusé à deux reprises successives. Le candidat en mène un commentaire analytique dégagant ses caractéristiques principales et les parentés qu'il entretient avec d'autres œuvres de sa connaissance, avec des esthétiques, des genres, des formes et des techniques de référence. **10 points**

La seconde engage le candidat à présenter une des œuvres étudiées durant l'année éclairée par l'une des trois perspectives obligatoirement travaillées en classe de terminale. Chaque partie peut être enrichie par des questions posées par le jury.

Deuxième partie : présentation d'une œuvre musicale.

Au début de cette seconde partie, le jury choisit une des cinq œuvres particulièrement étudiées par le candidat au sein de son livret personnel. Le candidat en assure une présentation soulignant la façon dont elle éclaire au moins l'une des trois perspectives issues des champs de questionnement obligatoirement interrogées en classe de terminale. **10 points**

Notation

L'épreuve est notée sur **20 points**, répartis en 10 points pour la première partie et 10 points pour la deuxième partie.

Évaluations communes

La moyenne des notes obtenues aux évaluations communes est affectée d'un coefficient 30 pour un coefficient total de 100.

Intitulé de l'évaluation	Evaluation commune n° 1		Evaluation commune n° 2		Evaluation commune n° 3	
	Nature de l'évaluation	Durée	Nature de l'évaluation	Durée	Nature de l'évaluation	Durée
Histoire-géographie	écrite	2 h	écrite	2 h	écrite	2 h
LVA	orale	20 min	écrite	1 h 30	écrite et orale	1 h 30 min + 10 min
LVB	orale	20 min	écrite	1 h 30	écrite et orale	1 h 30 min + 10 min
Mathématiques	écrite	2 h	écrite	2 h	écrite	2 h
EPS	CCF (contrôle en cours de formation)					
Economie, droit et						

Épreuves terminales

Épreuves anticipées				
Intitulé de l'épreuve	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée	
Français (écrit)	5	écrite	4 h	
Français (oral)	5	orale	20 min	
Épreuves finales				
Philosophie	4	écrite	4 h	
Epreuve orale terminale	14	orale	20 min	
Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	16	écrite	4 h	
Pratique chorégraphique /				

Grand oral en S2TMD

Le candidat propose au jury deux questions

Chaque « question » doit témoigner d'un engagement personnel et refléter la sensibilité artistique du candidat. Ces « questions » sont enrichies par des recherches personnelles du candidat et par sa propre pratique artistique.

1- Une « question » de culture artistique ancrée sur un champ de questionnement du programme

Exemples de questions :

✓ *« En quoi la danse Hip-hop a-t-elle bousculé certains codes de la danse contemporaine ? »* en référence au champ de questionnement « Art chorégraphique et société » et particulièrement à la perspective « Art chorégraphique et monde contemporain ».

✓ *« L'interprète est-il un créateur »* en référence au champ de questionnement

« Musique et esthétiques » et particulièrement à la perspective « Interprétation / recreation / création : quelles frontières ? »

Grand oral en S2TMD (suite)

2- Une « question » ancrée dans la réalisation de projets artistiques

formalisation des interrogations, des choix, des cheminements qui ont présidé à la réalisation d'un projet artistique mene en cours d'année

Exemples de questions :

✓ « *En quoi travailler en danse avec d'autres arts a été un levier pour mon expression artistique personnelle ?* » en référence au champ de questionnement « Art chorégraphique et langages » et particulièrement à la perspective « Arts chorégraphiques et autres langages artistiques ».

✓ « *La musique à l'image : un enrichissement ou un appauvrissement de la création musicale ?* » en référence au champ de questionnement « Musique et langages » et particulièrement à la perspective « Texte, image, mouvement : influences sur les langages musicaux ».

Grand oral en S2TMD (suite)

3- Une question ancrée dans la pratique artistique personnelle du candidat

Témoigner de sa sensibilité artistique en rendant compte d'expériences marquantes vécues lors de sa formation.

Exemples de questions :

✓ « *En quoi le travail mené avec l'artiste Alex a remis en question ma conception de la démarche de création artistique en danse ?* » en référence au champ de questionnement « ... » et particulièrement à la perspective « ... ».

✓ « *Comment la rencontre des publics nourrit et modifie ma pratique musicale ?* » en référence au champ de questionnement « Musique et société » et particulièrement à la perspective « Le musicien et ses publics ».

Grand oral en S2TMD (L'épreuve)

La préparation de la question (20 minutes)

Elaborer un support : liste de mots-clés, un schéma, un plan, une carte mentale, etc.

Préparer un document (plan, schéma, croquis) qu'il fournira au jury (le document n'est cependant pas évalué) en appui de sa présentation visant à illustrer une partie de son propos

La présentation de la réponse à la question (10 minutes)

Premier temps, le candidat explique la raison pour laquelle il a choisi cette « question » en montrant les liens qu'elle entretient avec ses propres centres d'intérêts et ses motivations, sa sensibilité et sa pratique artistique.

Deuxième temps il développe et argumente la « question » retenue par le jury. Ce développement doit faire appel à des connaissances construites dans le cadre des enseignements suivis, mobiliser d'autres savoirs issus de ses recherches personnelles mais aussi de son expérience d'interprète et/ou de spectateur.

Il doit maîtriser son débit oratoire, mobiliser de brefs silences, moduler son intonation.

Grand oral en S2TMD (L'épreuve... suite)

Échange avec le candidat (10 minutes)

Le jury peut notamment solliciter le candidat sur des connaissances non évoquées par le candidat durant le premier temps. Il peut également demander au candidat d'apporter des éclairages sur sa pratique artistique et sur les expériences qui la nourrissent.